



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 26/02/2024

DLB 2024/673

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 26 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, aux arènes de BOUJAN SUR LIBRON, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 19/02/2024

Affichage de la convocation : 19/02/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Jacques BOLINCHES, Francis BOUTES, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Laurent COMBES, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Gérard MARTINEZ, Alain MALRIC, Jacques MONCOUYOUX, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE .

Absents représentés par leur suppléant :

Mathieu BENEZECH représenté par GERARD Francine, Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Lancement de consultation en Appel d'offres ouvert - Engagement d'une consultation pour la réparation, la fourniture de pièces détachées et l'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels de la collectivité

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'afin de permettre à notre atelier mécanique de poursuivre la réalisation des travaux divers de réparation et d'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels et de se fournir en pièces de rechange, en additifs et lubrifiants, une consultation doit être lancée en appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire.

Reçu le 29/03/2024 à 10h02. Ce cadre à bons de commandes, d'une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum sera composé de 12 lots de la façon suivante :

Les montants annuels par lot sont les suivants :

- **Lot n°1** : Pneumatiques PL, VL, VU et génie civil et engins de manutention pour un montant annuel maximum de 195 000 euros HT.
- **Lot n° 2** : Présentation de véhicules et remorques PL aux contrôles techniques, contrôle étalonnage pour un montant annuel maximum de 65 000 euros HT.
- **Lot n°3** : Entretien, réparation de véhicules et remorques PL, fournitures de pièces détachées d'origine constructeur pour un montant annuel maximum de 260 000 euros HT.
- **Lot n°4** : Fournitures de consommables d'atelier, de pièces détachées d'origine et/ou de qualité équivalente et/ou adaptable pour les véhicules et remorques PL, pour un montant annuel maximum de 390 000 euros HT.
- **Lot n° 5** : Entretien, réparation de bennes à ordures et lève-conteneurs associés pour un montant annuel maximum de 156 000 euros HT.
- **Lot n° 6** : Réparation et fourniture de pièces de rechange pour systèmes hydrauliques (bras et grue de levage), pneumatiques et électriques pour un montant annuel maximum de 118 000 euros HT.
- **Lot n° 7** : Entretien, réparation d'engins de chantier et de manutention et équipements associés pour un montant annuel maximum de 209 000 euros HT.
- **Lot n°8** : Entretien, réparation de matériel de broyage (broyeur et crible) et équipements associés pour un montant annuel maximum de 104 000 euros HT.
- **Lot n° 9** : Entretien et réparation de matériel de compactage (fixe et mobile) et équipements associés pour un montant annuel maximum de 118 000 euros HT.
- **Lot n° 10** : Chaudronnerie, serrurerie pour un montant annuel maximum de 65 000 euros HT.
- **Lot n° 11** : Lubrifiants et additifs pour un montant annuel maximum de 104 000 euros HT.
- **Lot n° 12** : Réparation de caissons amovibles (8,10,16,20 et 30m3) pour un montant annuel maximum de 65 000 euros HT.

Le montant total prévisionnel s'élève à 1 849 000 euros HT, soit 7 396 000 euros HT pour la durée du marché.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la réparation, la fourniture de pièces détachées et l'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels de la collectivité, puis, à l'issue de la consultation et après attribution des marchés par la commission d'Appel d'Offres, de signer les accord cadres et toutes les pièces permettant leur exécution pendant toute leur durée.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert « Engagement d'une consultation pour la réparation, la fourniture de pièces détachées et l'entretien des matériels roulants, non roulants et équipements industriels de la collectivité »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 28/02/2024 et de sa publication le 28/02/2024

A Nézignan l'Évêque, le 28/02/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr